

Séance du 18 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 18 Décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 13 Décembre 2024.

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLE Yoann, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, JAUD Sonia, ROUX Olivier, POIRON Manuela, HERVÉ Philippe, PORCHER Eva, BOIDE Christian, HEUZÉ Sophie, BODIN Guillaume.

Excusés : BOUGUÉ Raphaël, CHAUVIN Stéphanie.

Absent : ROULLEAU Franck.

M. ROUX Olivier est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 12 Votants : 12

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 27/11/2024.

Décision modificative N°3 Budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'inscription des crédits suivants :

Dépenses - Article 739111 : dégrèvement JA + 30 €

Recettes - Article 752 : revenus des immeubles + 30 €.

JA : Jeunes Agriculteurs

ECOLE :

Arrêt maladie de Mme Christelle Etienne.

Mme Etienne qui occupe le poste d'ATSEM à l'école, est en arrêt maladie depuis le 26/11/2024 jusqu'au 29/12/2024. Son remplacement est effectué par Mme Emeline Greffion dans le cadre d'un contrat de travail en CDD.

Achat de jeux pour la cour.

Les enseignantes de Saint Valérien ont sollicité le conseil municipal pour l'achat de nouveaux jeux de cour et ont ensuite transmis un premier devis à Mme le Maire. Lors de la séance du 30 octobre, le conseil avait souhaité pouvoir comparer les devis d'autres sociétés avant de prendre une décision.

3 devis sont présentés : Casal Sport, Decathlon et Intersport.

Après discussion, le conseil valide l'achat des jeux suivants auprès d'Intersport pour un montant total de 757 € TTC.

- 5 Trotinettes stunt chrome : 85 € TTC/unité soit 425 € TTC.
- 4 Acrobatics 4 roues : 34 € TTC/unité soit 136 € TTC.
- 4 Pédalos 6 roues : 49 € TTC/unité soit 196 € TTC.

Délibération par 10 voix pour sur 10 votants.
Mme Eva Porcher ne prend pas part au vote.

Devis système d'alerte attentat/intrusion.

Depuis 2023, les PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sûreté) « risques majeurs » et « attentat-intrusion » ont fusionné en un seul document, le PPMS unifié. L'objectif est de mettre en place des mesures de sécurité en attendant l'arrivée des secours.

Un système d'alerte doit être installé avec déclenchement d'un signal sonore (distinct de l'alarme incendie) afin de prévenir le personnel et les élèves présents à l'école.

L'obligation légale envers les communes n'est pas encore instaurée mais la circulaire de juin 2023 permet d'anticiper l'installation de ce dispositif.

Le 4 décembre, Mme le Maire et M Vincent Palardy ont rencontré la société Cordia qui commercialise le système d'alarme radio Agylus.

2 devis différents ont été établis et présentés au conseil, pour information.

Agylus avec répéteurs sur alimentation secteur 230 v : 4 208, 96 HT soit 5 051,14 € TTC

Agylus avec répéteurs sur pile : 3 641,40 € HT soit 4 370,06 € TTC.

Travaux de réparations du mur.

Les travaux se terminent avec un travail de qualité réalisé par les entreprises. Mme le Maire remercie également Messieurs Gachignard, Coulais et Palardy pour le suivi du chantier.

L'ensemble du conseil souhaite remercier chaleureusement M Philippe Grolleau qui a proposé de restaurer et repeindre, à ses frais, le portillon qui se trouve en bas de l'escalier, au niveau de la partie reconstruite du mur.

LOTISSEMENT :

Demande de subvention « Passeport Accession ».

Mme Nathalie Loizeau souhaite acheter la parcelle N° 28 afin d'y construire une maison et a déposé une demande auprès de l'Adile pour bénéficier de l'aide « Passeport Accession ». Les critères d'éligibilité sont respectés. Le montant de l'aide est de 750 €.

Le conseil municipal accepte par 11 voix pour sur 11 votants de verser cette subvention de 750 €.

Devis de réparation du réseau d'assainissement collectif.

Suite à l'inspection par caméra, des fissures ont été constatées au niveau de 3 tronçons différents. M Gaudineau chargé d'opérations pour Vendée Expansion a adressé des demandes de devis afin de comparer 2 techniques possibles de réparation.

Société AREHA : Mise en place de manchettes par l'intérieur du réseau.

Société ATPR : Ouverture d'une tranchée.

Montant des travaux :
AREHA : 11 352,25 € HT
ATPR : 4 900 € HT.

Le conseil se prononce à l'unanimité en faveur de la société ATPR pour un montant de 4 900 € HT soit 5 880 € TTC.

Arrivée de Mme Sophie Heuzé.

Construction de sanitaires au plan d'eau des Rulières.

M Gachignard et M Coulais ont contacté plusieurs entreprises pour des devis de terrassement et d'achat de la cuve et du bloc sanitaires. A étudier lors du prochain conseil.

Solidarité avec la population de Mayotte : Proposition de versement d'une subvention.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF (Association des Maires de France), en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

La commune de Saint Valérien tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 pour et 2 abstentions (M Gachignard et M Coulais) décide de verser une subvention de 250 euros à La Croix rouge.

Informations diverses

Mme le Maire souhaite remercier :

Mme Sonia Jaud pour la réalisation des flash infos.

Le Comité des fêtes pour la décoration des sapins.

Harmonia et la chorale de Vouvant qui ont offert un concert de Noël à l'église très apprécié.

Données INSEE de décembre : Suite au dernier recensement, il ressort que la population de la commune augmente et compte aujourd'hui 557 habitants.